



Sainte Geneviève des Bois, le 10 septembre 2020

CAMPAGNE DE BOURSE DE LYCEE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
2ème période : 1er septembre-15 octobre 2020

La campagne de bourse de lycée 2020-2021 se poursuit à la rentrée avec la possibilité pour les familles de faire une demande de bourse en ligne. Les familles d'élèves **arrivant en seconde** dans l'établissement qui n'ont pas fait la demande en fin de 3ème aux mois de juin-juillet sont notamment concernées.

Afin de vous aider dans cette démarche, vous trouverez ci-dessous les modalités d'accès au site internet ainsi que la procédure d'accès à la demande de bourse de lycée en ligne :

- Avoir une adresse mèl valide ou en créer une
- Vous connectez via internet au site <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts> avec l'identifiant et le mot de passe transmis par courrier et/ou mèl par le lycée (compte ATEN) ou en utilisant FranceConnect
- Vous munir de votre avis d'impôt 2020 sur les revenus de l'année 2019.
- Créer votre demande de bourse et fournir les pièces justificatives demandées

Aide en ligne : Vous trouverez sur Pronote ainsi que sur le site du lycée

- le guide « la demande en ligne de bourse au lycée » (accompagnement des parents)
- le flyer pour les parents qui se connecteront via FranceConnect ou via le compte de l'Education nationale (document également joint à ce courrier)

Des tutoriels vidéos simulant une demande de bourse de lycée en ligne sont aussi publiés sur www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee.

Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez contacter le service scolarité de l'établissement au 01 69 46 11 11.

